

## Publication des demandes d'autorisation d'exploiter

DECRET n° 2007/865 du 14 mai 2007 relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et modifiant le code rural :

**Article R.331-4 :** " Si la demande d'autorisation est relative à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitations et porte sur une surface supérieure à la moitié de l'unité de référence ( procéder à une publicité par affichage à la mairie des communes où sont situés les biens qui font l'objet de la demande ou, par voie télématique, sur le site de la Préfecture chargée la localisation des biens et leur superficie, ainsi que sur l'identité des propriétaires ou de leurs mandataires. Elle précise la date de l'enregistrement de la demande. "

(\*) Unité de référence = 50 hectares sur le département de Haute-Loire, sauf 63 hectares sur la zone du massif du Mézenc

**ATTENTION ! Vous avez la possibilité de déposer une demande à la D.D.T. dans un délai de 3 mois à compter de la date d'accusé de réception mentionnée**

Publication du 20 juin 2014				
	Exploitant antérieur	Commune de l'exploitant antérieur	Superficie de l'exploitation cédée	communes
	<b>RIOUX Alain</b>	<b>43380 ST CIRGUES</b>	45 ha 27	34 ha 86 sur CHAZELLES ( Dépt 15 ) et 5 ha 41 sur CRONCE
	<b>ROUCHON Jacques</b>	<b>43240 ST JUST MALMONT</b>	51 ha 42	12 ha 98 sur LE CHAMBON FEUGEROLLES ( dépt 42 ) - 4 ha 40 sur ST ROMAIN ATHEUX ( dépt 42 ) et 33 ha 74 sur ST JUST MALMONT ( dépt 43 )

**Pour obtenir des renseignements sur les propriétaires  
contacter la D.D.T.**